

RECYCLAGE REGULIER EN ASSURANCES

Des formations qui musclent vos compétences



Présentation

Face à la multitude de nouveautés réglementaires, le besoin de formation des professionnels de l'assurance s'en trouve accru. **HELMo CRIG** accompagne tant les intermédiaires désireux de tirer profit de l'obligation légale de 'recyclage régulier' que les membres des différents services des compagnies soucieux d'améliorer leurs compétences.

Opérateur de formation accrédité par la FSMA, HELMo CRIG vous propose des formations à haute valeur ajoutée, dispensées par des professionnels reconnus pour leur compétence, leur indépendance, ainsi que leurs qualités pédagogiques. Tous nos formateurs possèdent une expérience du monde des assurances et peuvent dès lors associer parfaitement la théorie à la pratique.

Public cible

Courtiers, agents, sous-agents, responsables de la distribution, souscripteurs, gestionnaires, juristes, risk managers.

Contexte COVID

Si une formation ne pouvait pas se tenir physiquement, elle serait organisée à la même date sous forme de webinaire.

Prix

120 EUR (3h de formation)

90 EUR (2h de formation)

Les droits d'inscription incluent la participation à la formation, un support écrit, un buffet froid, des boissons et un parking gratuit. Ils sont à payer sur le compte BE76 0012 9620 1195, avec la mention « recyclage assurances + date du/des module(s) choisi(s) ».

Contact

Claude Rosseel, Coordination
c.rosseel@helmo.be - 0495/ 20 30 33

Charline Dechesne, Secrétariat
c.dechesne@helmo.be - 04/ 220 16 39

Lieu

HELMo Campus Guillemins
Rue de Harlez, 9 à 4000 Liège
(accès par la barrière automatique)

Inscription

Inscription requise sur le site www.helmo.be, onglet « Formation Continuée ».



Les nouvelles exigences relatives aux connaissances et aptitudes professionnelles des intermédiaires d'assurances

Mercredi **21 octobre (18-21h)**
Points de formation : **3**
120 EUR

Fabian LABAR

AXA Legal Expert EJE
Direction Claims P&C Retail & Motor Corporate

Présentation

Cette formation a pour objectif de parcourir et expliquer les nouvelles exigences relatives aux connaissances et aptitudes professionnelles qui s'appliquent aux intermédiaires d'assurance, leurs personnes en contact avec le public et leurs responsables de la distribution.

De manière structurée et par une approche pratique, seront tout d'abord détaillés les personnes visées par les nouvelles dispositions, les obligations relatives aux connaissances théoriques et le nouveau système d'examens par modules, les régimes transitoires, l'expérience pratique et le recyclage régulier.

L'exposé se poursuivra ensuite par un aperçu théorique et pratique des principales obligations relatives à l'accès et l'exercice de la distribution d'assurances et les obligations en matière d'informations et les règles de conduite.

Contenu :

- Aperçu du cadre légal et réglementaire
- Nouvelles exigences relatives aux connaissances et aptitudes professionnelles requises :
 - Qui ?
 - Connaissances théoriques (système d'examens par modules, exemptions, régimes transitoires, PCP en formation)
- Expérience pratique
- Recyclage régulier
- Cas pratiques
- Distribution d'assurances :
 - Accès et conditions d'exercice (directive IDD)
 - Obligations en matière d'informations et règles de conduite
 - Aperçu de la jurisprudence
 - Sanctions
 - Questions-réponses



Les grandes lignes de la convention d'Expertise et RDR

Mercredi **18 novembre (18-21h)**
Points de formation : **3**
120 EUR

Daniel GERARD

Program Manager Ethias, conciliateur national RDR/Cas suspects, formateur

Présentation

La formation vise à faire acquérir une connaissance générale des principes de base, conditions et modalités d'application de la convention RDR. Le participant sera à même de comprendre la terminologie usuelle et sera familiarisé avec les barèmes de responsabilité.

Résumé du contenu :

- La convention d'Expertise et RDR dans le cadre de l'assurance RC auto
- La fixation des dégâts : champ d'application / déroulement de l'expertise
- La gestion des sinistres : champ d'application / éléments pris en considération
- Le règlement direct : principes généraux / les différents cas du barème

GOÛTEZ AUX FRUITS DE NOS EXPERIENCES... ET PARTAGEZ LES VÔTRES !

La convention RDR - analyse approfondie

Mercredi **25 novembre (18-21h)**

Points de formation : **3**

120 EUR

Daniel GERARD

Program Manager Ethias, conciliateur national RDR/Cas suspects, formateur

Présentation:

A l'issue de la formation, le participant aura une bonne compréhension et maîtrise des conditions d'application, des principes généraux et des mécanismes de la convention d'Expertise et RDR. Il maîtrisera les principes de la jurisprudence et sera capable de gérer les sinistres RDR plus complexes.

Résumé du contenu:

- Exercices pratiques : analyse de déclarations

L'assurance œuvres d'art et objets d'exception (webinaire)

Mercredi **2 décembre (à partir de 7h)** – jeudi **3 décembre (avant 13h)** : webinaire asynchrone (1 h de formation à distance)

Jeudi **3 décembre (13h-14h)** : webinaire synchrone sur TEAMS (séquence interactive par visio-conférence)

Points de formation : **2**

90 EUR

Patricia DILLEN

VERHEYEN, Master Underwriter Art - Patrimony

Présentation:

Aujourd'hui, l'art n'est plus réservé à une élite et devient accessible à des amateurs toujours plus nombreux qui achètent quelques œuvres, ou même construisent toute une collection au fil des années. Dans ce cas, l'art n'est plus seulement une passion mais devient aussi une partie du patrimoine. L'art devient alors un actif spécifique qui permet de diversifier ses investissements. Celles et ceux qui possèdent des biens immobiliers ou un portefeuille d'actions sont parfois aussi détenteurs d'une collection d'œuvres d'art, d'une cave à vin ou de voitures anciennes.

En tant que courtier, il est primordial de pouvoir proposer aux assurés des solutions adaptées afin de protéger ce patrimoine correctement. *Mon tableau est-il couvert contre le vol ? Qu'arrive-t-il si un invité transperce une toile ou fait tomber mon vase Ming hérité de ma grand-mère ? Jusqu'à quelle limite suis-je assuré ?*

Autant de questions qui trouveront réponse dans cette formation au format original qui combine apprentissage à distance en toute autonomie et séquence interactive en visio-conférence :

- **2 décembre : auto-apprentissage** (1h de capsules vidéo et de tests sur la plateforme de la Verheyen Academy)
- **3 décembre de 13h à 14h : webinaire interactif sur TEAMS** (Q/R sur le webinaire de 2/12 et exemples du principe d'indemnisation en cas de sinistre)

GOÛTEZ AUX FRUITS DE NOS EXPERIENCES... ET PARTAGEZ LES VÔTRES !